



Rapport Brunet, Rapport Calvez-Marcon : La voie Professionnelle dans l'œil du cyclone ?

Le rapport Brunet sur « le développement de l'apprentissage » a été remis le 30 janvier, il est totalement dans la philosophie de la « loi travail ». Il essaie de faire croire que le chômage n'est pas causé par des choix économiques, mais par les droits des salariés. Au prétexte de lutter contre les « freins » à l'apprentissage, on attaque donc les protections des apprenti-e-s mineur-e-s. Le rapport propose l'autorisation pour la branche BTP à déroger, sans autorisation de l'inspection du travail, aux 35h, d'étendre le travail de nuit jusqu'à minuit pour les mineur-e-s dans l'hôtellerie-restauration.

Le rapport Calvez-Marcon remis jeudi 22 février 2018 au Ministre de l'Éducation nationale propose « 9 leviers » pour « viser l'excellence » dans la formation professionnelle dans l'Éducation nationale.

Une pseudo revalorisation des métiers et de la voie professionnelle... mais uniquement par la promotion de l'apprentissage !

Les deux rapports sont dans une approche dogmatique, qui ne tient pas compte de la réalité de l'apprentissage. Par exemple, le rapport Calvez fait le constat des « *difficultés récurrentes rencontrées par les jeunes et les équipes pédagogiques pour trouver des lieux de stages* », mais il propose comme solution de « *lever les freins au développement de l'apprentissage en milieu scolaire* ».

L'apprentissage à tout prix ?

Le rapport Brunet souhaite une « *fluidité accrue des parcours* ». Permettre des passerelles permanentes entre voie scolaire et apprentissage. Pour ce faire, il juge souhaitable « *la généralisation en établissement public local d'enseignement (EPL) de la mixité des publics à l'ensemble des formations* ». Cela, notamment dans la logique comptable « *de rationaliser les moyens et de mutualiser les plateaux techniques déjà disponibles en lycée professionnel* ». Il est proposé des conventions entre les CFA et lycées professionnels pour nouer des partenariats définissant les modalités de prise en charge des jeunes souhaitant changer de formation en cours de route. Le but « *à moyen terme* » étant d'engendrer « *une évolution des pratiques des enseignants et des formateurs et, par là même, contribuer à des rapprochements dans le domaine pédagogique entre lycées et CFA.* »

Il y a une volonté d'attaquer le statut des PLP et d'aller vers la fusion CFA-LP.

« *Le temps scolaire n'est pas le temps de l'entreprise* » Le calendrier scolaire est perçu comme un obstacle au développement de l'apprentissage. Il est proposé de développer la possibilité de débiter un contrat d'apprentissage à tout moment de l'année et de permettre des sorties permanentes, ce qui impliquerait d'accroître la fréquence des jurys de délibération.

Pour cela, il faut faire sauter le verrou des obligations hebdomadaire de service et des 18h devant élève.

Le développement de l'apprentissage par la mixité des parcours et des publics conduira inexorablement à terme, à une remise en cause du statut de PLP et des 18 h hebdomadaires de face à face élèves.

Une nouvelle organisation du baccalauréat professionnel :

Le rapport Calvez-Marcon propose d'organiser la formation ainsi :

- en classe de seconde, l'élève précise son choix de spécialité au sein de la famille de métiers qu'il a choisie en classe de troisième. À l'issue de la classe de seconde, il opte pour une spécialité et une modalité de formation (scolaire ou apprentissage) ;
- en classe de première, l'élève prépare son choix de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle qu'il fera en terminale. À l'issue de la classe de première, il opte pour une modalité de formation (scolaire ou apprentissage) ;

Le rapport Brunet propose lui de recentrer les diplômes professionnels autour de familles de métiers et de « socles professionnels diplômants par domaines de métiers ».

Comme pour le Bac Pro 3ans, on assiste à une généralisation de l'expérimentation des 2^{ndes} POP avant même d'en faire le bilan. Pourtant, l'exemple du bac GA, avec les nombreuses fermetures montre que ce n'est pas une solution ! La lutte contre l'orientation subie n'est qu'un prétexte, le gouvernement vient de décider de détruire le service public d'orientation de l'Education Nationale.

Cela ne peut que renforcer nos craintes de voir des fusions de bac pro, avec des regroupements de sections et des suppressions de postes.

Une sélection en fin de 1ere ?

UN CHANTIER À HAUTS RISQUES !



En classe de terminale, l'élève choisit un module d'accompagnement (recherche d'emploi et reprise de formation / poursuites d'études ou spécialisation) ;
Avec la mise en place de « Parcours sup », on peut craindre une présélection en fin de 1ere.

Renforcer le poids du MEDEF sur la formation professionnelle

Le gouvernement a fait le choix de confier le pilotage de la formation professionnelle aux branches.

Le rapport Calvez-Marcon propose de mettre en place un « Conseil d'orientation stratégique (Cos) », composé de représentants du monde économique. Résultat prévisible : encore moins de démocratie dans les établissements.

A cela s'ajoute une proposition de confier l'élaboration des référentiels d'activités professionnelles (RAP) aux branches professionnelles et de leur donner un pouvoir de co-décision, avec l'Éducation nationale ou les autres organismes certificateurs, pour l'élaboration des référentiels de compétences.

Un risque pour le tertiaire :

La volonté gouvernementale de confier le pilotage de la formation aux branches professionnelles fait peser un risque sur le GA, l'ARCU qui ne sont rattachés à aucune branche.

Dans la lettre de mission du ministre à la députée Calvez, on peut voir une menace particulière sur le « tertiaire administratif ». Le rapport répond à la commande :
« [...] les spécialités des services accueillent les flux les plus importants de jeunes, alors que l'insertion professionnelle mais aussi les poursuites d'études, y sont moins favorables que dans d'autres secteurs »

Toujours plus de CCF :

Le rapport Calvez propose de substituer à la certification du diplôme intermédiaire un dispositif destiné à délivrer des attestations d'acquisition de blocs de compétences en cours de formation.

C'est une menace sur le cadre national des diplômes et les conventions collectives

Ces rapports sont des attaques contre les lycées professionnels, le service public de formation professionnelle, les droits et les garanties collectives des personnels. C'est une raison de plus pour les PLP de se mobiliser le 22 mars